

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité*Travail*Progrès

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

Décret n° 2017-522 du 29 décembre 2017
portant approbation des statuts de l'agence congolaise
pour la création des entreprises

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 16-2017 du 30 mars 2017 portant création de l'agence congolaise pour la création des entreprises ;

Vu le décret n° 2002-369 du 30 novembre 2002 fixant les attributions et la composition des organes de gestion et de tutelle des entreprises et des établissements publics ;


Vu le décret n° 2017-371 du 21 août 2017 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2017-373 du 22 août 2017 portant nomination des membres du Gouvernement.

En Conseil des ministres,

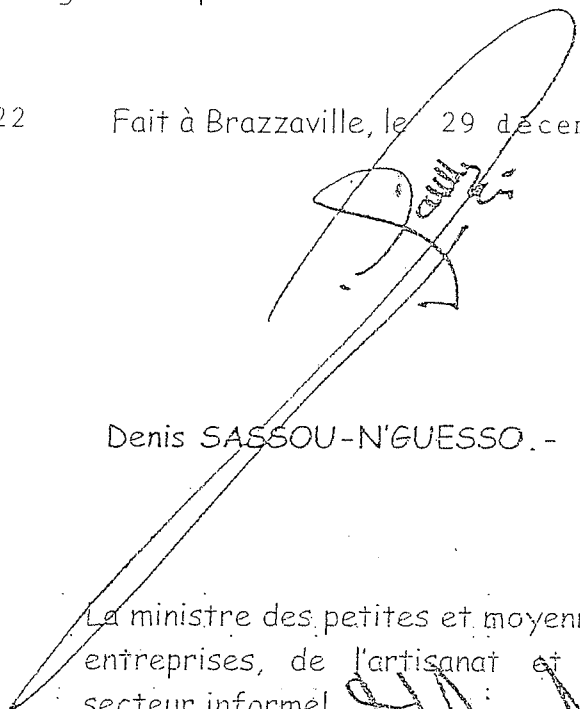
DECRETE :

Article premier : Sont approuvés les statuts de l'agence congolaise pour la création des entreprises dont le texte est annexé au présent décret.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo. 

2017-522

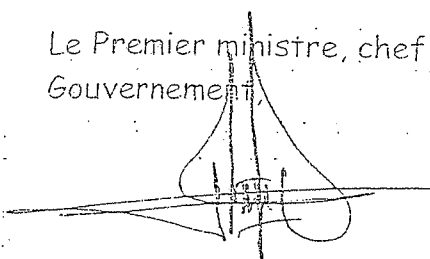
Fait à Brazzaville, le 29 décembre 2017



Denis SASSOU-N'GUESSO.-

Par le Président de la République,

Le Premier ministre, chef du
Gouvernement,



Clément MOUAMBA.-

Le ministre d'Etat, ministre de
l'économie, de l'industrie et du
portefeuille public,



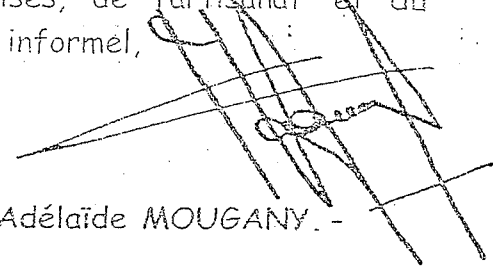
Gilbert ONDONGO.-

Le ministre des finances et du budget,



Calixte NGANONGO.-

Le ministre des petites et moyennes
entreprises, de l'artisanat et du
secteur informel,



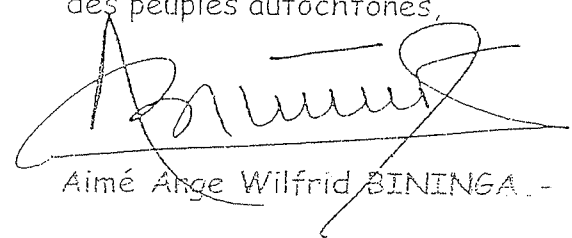
Yvonne Adélaïde MOUGANY.-

Le ministre d'Etat, ministre du
commerce, des approvisionnements
et de la consommation,



Alphonse Claude NSILOU.-

Le ministre de la justice et des
droits humains et de la promotion
des peuples autochtones,



Aimé Ange Wilfrid BININGA.-